

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
13/07/2021

Dossier complet le :
08/09/2021

N° d'enregistrement :
2021-5501

1. Intitulé du projet

Construction d'un magasin INTERMARCHÉ sur la commune de Laigné-en-Belin (72)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CARDINAL PARTICIPATIONS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Loïc ALBERTINI, adhérent

RCS / SIRET

4 7 8 3 5 5 9 8 5 0 0 0 1 9

Forme juridique

Société civile

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6 a) Construction de routes classées dans le domaine public	Le projet prévoit la modification de la route D 139 par l'ajout d'un giratoire (au sens du Guide de lecture). Aucune nouvelle route ne sera construite.
41 a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Dans le cadre de la création d'un magasin INTERMARCHÉ, il est prévu la construction de 90 nouvelles places de stationnement.
	IOTA : rubrique 2.1.5.0 Rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet étant de 2,1 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

CARDINAL PARTICIPATIONS projette la construction d'un magasin INTERMARCHÉ, situé au lieu-dit l'Audonnière sur la commune de Laigné en Belin (72), sur les parcelles cadastrales ZA n°24, 25 et 26 (superficie totale de 21 091 m²). Le site correspond actuellement à une parcelle agricole et une parcelle en friche longée par un fossé en bordure est.

Le projet consiste en la construction d'un magasin INTERMARCHÉ avec stationnements, station de distribution de carburants (qui fera l'objet d'autorisations administratives indépendantes), et espaces verts.

De plus, la création d'un accès routier sur la route D139 avec rond-point sera nécessaire. D'après le guide de lecture de la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du code de l'environnement, les giratoires peuvent être traités comme des modifications de routes existantes.

4.2 Objectifs du projet

L'INTERMARCHÉ Contact de St-Gervais en Belin n'ayant pas la capacité d'accueillir une extension, CARDINAL PARTICIPATIONS a décidé de transférer l'activité sur un site nouveau à proximité. Le projet consiste à construire un nouveau magasin, d'augmenter la surface de vente de 600 à 997 m². Cela permettra une modernisation et un gain de confort des locaux, une mise aux normes des locaux, une mise en sécurité des clients, le maintien d'un commerce, dont la cessation d'activité aurait été préjudiciable aux habitants de Laigné en Belin.

Le projet entraînera la création de : bâtiments (1 796 m²), stationnements et voiries (6 068 m²), et espaces verts (13 227 m²).

Le projet prévoit également la création de 150 mètres linéaires de haies, en compensation du défrichement de haie prévu dans le cadre de la création de l'accès au site et du rond-point. La déclaration préalable est jointe en annexe 8.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'INTERMARCHÉ est situé sur une parcelle en zone 1AUzc couvrant les secteurs d'extension à vocation spécifique d'activités commerciales et tertiaires.

Le projet consiste en la création de 90 emplacements voitures dont 3 réservés PMR. Les travaux à réaliser sont définis de la façon suivante :

- des travaux de terrassement, débroussaillage et d'aménagements paysagers,
- la construction d'un nouveau magasin, de voiries et de places de stationnement.

L'ouvrage de gestion des eaux pluviales sera réalisé tôt, afin de permettre une régulation des eaux pluviales du site, et éviter tout départ de sédiments vers le milieu naturel.

Lors de la phase travaux, la mise en défens de la zone humide présente sur la parcelle devra être faite via la mise en place d'un ensemble de piquets et d'une bâche, préalablement aux travaux et pendant toute la durée de ceux-ci afin de préserver les amphibiens. Elle devra également être mise en défens par le biais de barrière type HERAS afin d'éviter toute interaction avec les engins. L'arbre protégé présent sur la parcelle du projet devra également être protégé à l'aide de mesures spécifiques (protection du tronc, affichage, zone racinaire protégée par un enclos).

La haie protégée sera défrichée par la mairie (propriétaire du terrain), sur 140 mètres. La compensation sera effectuée sur la parcelle ZA 25, par la replantation d'un linéaire de 150 mètres linéaires, composé d'essences locales à une distance maximale de 500 mètres de la haie supprimée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La vocation du site sera inchangée : en effet, la parcelle est en zone zone 1AUzc couvrant les secteurs d'extension à vocation spécifique d'activités commerciales et tertiaires. Le projet comprend la création d'une grande surface INTERMARCHÉ, sans galerie marchande. La surface de vente sera de 997 m².

Le parking de 90 places sera dédié à la clientèle et suffisamment dimensionné. Le site est accessible par la D139, rue de Maridort, depuis la route d'accès au site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure d'autorisation.

Il fera l'objet d'un permis de construire.

NB : Le projet est soumis à déclaration au titre de la nomenclature IOTA - Rubrique 2.1.5.0 : Rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet étant de 2,1 ha. Un dossier de déclaration Loi sur l'eau a été déposé en mars 2021.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Places de stationnement actuelles	0 places
Places de stationnement après projet	90 places
Surface de parking après projet	1186 m ²
Surface de vente après projet	997 m ²
Surface globale de la parcelle	21 091 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

L'Audonnière
72 220 LAIGNE EN BELIN

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 13' 37" E Lat. 47° 52' 55" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans une ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de zones couvertes par un APB dans un rayon de 2 km du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Sarthe est couverte par un PPBE de l'État. Néanmoins, la zone du projet n'est elle pas concernée par une carte de bruit stratégique de ce PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est dans aucun bien inscrit au patrimoine mondial, monument historique ou site patrimonial remarquable. Il ne se trouve pas non plus dans une zone de protection des abords d'un monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une analyse environnementale préalable du site a permis de constater la présence d'une zone humide au nord-est du projet, à l'intérieur du parcellaire envisagé pour accueillir l'enseigne. Ce constat est issu de l'inventaire communal des zones humides. La superficie de la zone humide est de l'ordre de 3 865,65 m ² .

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une commune couverte par un PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les environs immédiats de la zone d'étude ne comportent pas de captage d'eau souterraine ou superficielle destinées à la production d'eau potable. Aucun captage ou périmètre de protection associé n'est présent sur la commune de Laigné-en-Belin.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est la ZSC FR5202005 « Châtaigneraies à Osmoderma Eremita au sud du Mans », située à 8,3 km du site du projet, mais dans un bassin versant différent.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 5km des sites classés les plus proches.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera consommateur d'eau (environ 370 m3/an). Il sera raccordé au réseau AEP.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant le reprofilage des plateformes bâtiment et voiries, le projet demande beaucoup plus de remblais que de déblais, la mise en remblais des déblais du site sera donc privilégiée. Le projet ne sera donc pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux nécessaires à la construction des ouvrages seront apportés sur site. Ils proviendront de carrières locales.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles du futur site INTERMARCHÉ sont composées de différents espaces protégés au titre du code de l'urbanisme, (zone humide, arbre isolé et haie protégée). Le projet de l'INTERMARCHÉ entraînera le défrichement d'une partie de la haie afin de mettre en place l'accès et son rond-point. Une compensation par replantation d'un linéaire d'essences locales à moins de 500 m de la zone est prévue sur la parcelle ZA 25. La zone humide et l'arbre isolé seront protégés lors des travaux et conservés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet se situe en dehors de son bassin versant. Après traitement, le rejet d'eaux pluviales ne s'effectuera pas vers cette zone. Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur la zone Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des zones humides sont présentes sur la parcelle du projet. Des mesures ont été mises en place : les eaux pluviales issues des voiries sont collectées et rejetées au réseau d'assainissement pluvial de la commune. Celles issues des toitures sont régulées et infiltrées sur la parcelle pour maintenir une irrigation de la zone humide. Le rejet d'eaux pluviales du projet n'est donc pas de nature à porter atteinte aux sites naturels situés sur la parcelle du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'INTERMARCHE est situé sur une parcelle en zone 1AUzc couvrant les secteurs d'extension à vocation spécifique d'activités commerciales et tertiaires. La construction du nouveau magasin se fera sur des parcelles cultivées et en friche.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Laigné-en-Belin est concernée par deux canalisations de matières dangereuses (hydrocarbures et gaz naturel). Elles sont éloignées de plus de 400 m de la parcelle du projet. Le site sera doté d'une station service, susceptible de générer des risques technologiques. Elle sera mise en œuvre conformément aux dispositions prévues par la rubrique 1435 de la nomenclature ICPE. De plus, les eaux pluviales seront traitées dans un séparateur à hydrocarbures permettant de traiter au minimum 45 l/h/m ² (cf. arrêté du 15/04/2010).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées du site correspondent aux eaux sanitaires, aux eaux de lavage des locaux, et aux eaux issues des différentes activités de l'INTERMARCHÉ (labo boulangerie/pâtisserie, labo boucherie, labo charcuterie labo poisson, plonges). La charge apportée par le projet a été calculée dans le cadre du dossier loi sur l'eau (annexe 7 de la présente demande). Les eaux-usées sont traitées par la station d'épuration de la collectivité.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'INTERMARCHE est situé sur une parcelle en zone 1AUzc couvrant les secteurs d'extension à vocation spécifique d'activités commerciales et tertiaires. La vocation de la parcelle est donc d'accueillir des activités engendrant du trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le magasin sera accessible aux horaires d'ouverture. Il est localisé en bordure d'un axe routier très passager (RD 139). Des bruits seront produits dans la phase travaux, ceux-ci sont limités et de courte durée. En phase d'activité, les livraisons seront pensées de façon autonome et sécurisée, à l'écart de toute nuisance potentielle pour les riverains. Les camions roulant au GNL, cela permet une réduction des bruits émis par rapport à un moteur diesel classique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les camions de livraisons roulent au GNL (gaz naturel liquéfié), qui permet de réduire les émissions de CO2 et particules.</p> <p>La station service peut être à l'origine d'odeurs. Elle sera exploitée conformément aux dispositions prévues pour la rubrique 1435 de la nomenclature ICPE (récupération des vapeurs et respect des valeurs limites d'émissions).</p> <p>Les autres activités du magasin ne sont pas susceptibles de générer des nuisances odorantes.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site sera ouvert du Lundi au Samedi de 8h30 à 19h30. Il sera éclairé jusqu'à 22h00 (enseigne).</p> <p>La station sera éclairée la nuit et dès la tombée de la nuit en période hivernale.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site génère des gaz d'échappement issus des moteurs des véhicules de la clientèle et des livraisons.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues des voiries et des toitures sont collectées dans un bassin de gestion des eaux pluviales ou envoyées vers le réseau EP communal. Le rejet d'eaux pluviales a fait l'objet d'un dossier de déclaration IOTA, en annexe de la présente demande.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées produites sur les locaux sociaux seront canalisées vers la station de traitement communale.</p> <p>Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées par la station service seront traitées dans un séparateur à hydrocarbures permettant de traiter au minimum 45 l/h/m² (cf. arrêté du 15/04/2010).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Les déchets industriels banaux seront intégrés à la collecte classique et orientés vers les centres de tris adaptés.</p> <p>- Pour les déchets dus aux travaux, il sera prévu des bennes de chantier interentreprises pour le traitement en décharge adaptée locale.</p> <p>- Il n'y aura pas de production de déchets dangereux sur site.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement de la haie protégée sera compensée par la replantation d'un linéaire équivalent, composé d'essences locales et à moins de 500m de la haie protégée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site va être implanté sur une parcelle accueillant actuellement une parcelle cultivée et une parcelle en friche.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans un rayon de 2 km autour du site INTERMARCHÉ, il n'y a aucun projet existant ou approuvé.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a peu d'effets sur l'environnement ou la santé humaine. Les mesures prises seront les suivantes :

- Les eaux pluviales des toitures seront régulées dans un bassin enherbé puis irrigueront la zone humide présente sur la parcelle, via une noue d'infiltration. Les eaux pluviales des voiries seront collectées par un réseau étanche et maintenue en parfait état d'étanchéité. Elles seront ensuite régulées dans un bassin étanche, puis traitées par un séparateur à hydrocarbures, avant rejet dans le réseau d'assainissement de la collectivité.
- Lors de la phase travaux, la mise en défens de la zone humide devra être faite via la mise en place d'un ensemble de piquets et d'une bâche, préalablement aux travaux et pendant toute la durée de ceux-ci afin de préserver les amphibiens. La zone humide devra également être mise en défens par le biais de barrière type HERAS afin d'éviter toute interaction avec les engins.
- L'arbre protégé présent sur la parcelle du projet devra également être protégé à l'aide de mesures spécifiques (protection du tronc, affichage, zone racinaire protégée par un enclos).
- La compensation de la haie défrichée sera effectuée sur la parcelle ZA 25, par la replantation d'un linéaire de même longueur, composé d'essences locales à une distance maximale de 500 mètres de la haie supprimée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La phase travaux générera du trafic et du bruit, de façon temporaire (4 à 6 mois). Elle générera des emplois directs et indirects. Des mesures de protection pour prévenir les risques de pollution des eaux pendant les travaux seront mises en place. L'ensemble des instructions sera communiqué aux entreprises intervenant sur le chantier, permettant de protéger et de ne pas impacter la zone humide (à sensibilité particulière) située sur les parcelles du projet. Aux vues de ces éléments nous estimons que le projet de CARDINAL PARTICIPATIONS devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Argenteuil Du Plessis

le, 31/08/21

Signature

M. Albertoni

~~CARDINAL PARTICIPATIONS
24 RUE AUGUSTE CHABRIERES
75015 PARIS
SIRET: 478 355 985 00019 / APE: 6320Z~~